

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 70-514/SG/FP accordant un congé annuel à une institutrice du cadre métropolitain .

n° 70-514/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
6 mai 1970

Numéro JO  
n° 10 du 01/06/1970

Date du numéro  
1 juin 1970

### TEXTE INTÉGRAL

Au titre du congé annuel prévu par l'arrêté n° 59/SPCG du 17 mai 1958 susvisé, une autorisation d'absence pour la durée des vacances scolaires 1970 à passer à Karikal (Indes), 152, rue de Tirnoullar, est accordée à Mme Houssame Mahaboubounissa, institutrice, 2e échelon (indice net 245, groupe III) du Cadre métropolitain (département de la Réunion). Une réquisition de passage par voie aérienne en classe touriste, Djibouti-Madras, via Aden-Bombay, et retour, sera délivrée à Mme Houssaine Mahaboubounissa qui voyagera seule et quittera Djibouti, en principe, par avion du 6 juin 1970. Mme Houssaine devra avoir rejoint son poste à la prochaine rentrée scolaire. Les dépenses afférentes à la présente décision sont imputables au budget local.